La Belgique demande l'extradition d'Hissène Habré

PANA, 11 juillet 2011Bruxelles, Belgique - La Belgique veut obtenir l'extradition et le jugement d'HissÃ"ne Habré et a demandé au gouvernement sénégalais de maintenir l'ancien président tchadien sur son sol tant que le différend entre l deux pays n'aura pas été levé.Le gouvernement sénégalais avait annoncé pour ce lundi l'extradition d'HissÃ"ne Habridans son pays avant de revenir sur cette décision face à de multiples pressions.

Dans un communiqué du ministÃ"re des Affaires étrangÃ"res publié lundi à Bruxelles, le gouvernement belge appelle le Sénégal "à respecter son engagement à ce qu'Hissà ne Habre ne puisse pas quitter le Sénégal aussi longtemps que le différend avec la Belgique n'aura pas été réglé". Un collectif d'organisations pour la défense des droits de l'Homme, p lesquelles Human Rights Watch (HRW), estime, dans un communiqué transmis à la presse à Bruxelles que: "la Belgique est aujourd'hui la solution la plus tangible. la plus réaliste et la plus opportune pour assurer qu'HissÃ"ne Habré soit jugé et réponde de ses crimes".On rappelle que trois citoyens belges d'origine tchadienne avaient déposé plainte contre Hissà ne Habrà pour crimes contre l'humanitÃ, sur la base de la loi belge de compà tence universelle, en vertu de laquelle les tribunaux belges peuvent juger un étranger pour crimes contre l'humanité commis à l'étranger. Mais un Sommet de l'Union A©fricaine s'A©tait opposA© A ce qu'un dirigeant africain, inculpA© de crimes contre l'humanitA©, soit jugA dans un pays étranger, en l'occurrence en Belgique, ancienne puissance coloniale. Suite à cela, la Belgique avait transféré le dossier à la Cour pénale internationale (CPI), qui s'est déclarée compétente pour juger l'ancien chef d tchadien.Ce dernier, rappelle-t-on, est réfugié au Sénégal depuis sa chute en 1990. Le Sénégal décide de ne pas extrader Hissà ne Habré ce lundiPANA, 11 juillet 2011Dakar, Sénégal †Le gouvernement du Sénégal a suspendu dimanche sa décision d'extrader l'ancien président tchadien, Hissà ne Habré, vers son pays, a indiqué le minist sénégalais des Affaires étrangà res, Me Madické Niang, sur la télévision nationale RTS1.Le Sénégal suspend la d'expulsion qui a été prise à l'endroit de M. HissÃ"ne Habré compte tenu de la demande faite par le Haut commis Nations unies aux droits de l'Homme, Mme Navi Pillay, a expliqué Madické Niang.Selon le chef de la diplomatie sénégalaise, le Sénégal entend engager immédiatement des consultations avec les Nations unies, l'Union africain et la communauté internationale pour qu'une solution puisse intervenir rapidement. Il a rappelé que l'arrêt de la Col justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) interdisait au Sénégal de ju HissÃ"ne Habré, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et suggÃ"re en mÃame temps la créatio juridiction spéciale.C'est une solution inacceptable pour le Sénégal, qui s'était engagé à faire juger Hissà ne propres juridictions et magistrats et non par une nouvelle juridiction dont les fondements sont discutables, a martel© l'officiel sénégalais.On rappelle que vendredi dernier, le gouvernement sénégalais avait pris la décision d'extr l'ex-président tchadien qui vit à Dakar depuis son éviction du pouvoir en 1990.Samedi, le Haut commissaire de l'O pays, prévenant que cette extradition pourrait constituer une violation du droit international. Cette interpellation venait s'ajouter aux interventions de certains défenseurs des droits de l'Homme au Sénégal et des avocats d'Hissà dont le Sénégalais Me Elhadj Diouf, sur les ondes de certaines radios privées de Dakar.L'Union africaine avait invité Sénégal à juger Habré ou à l'extrader, lors de sa 17ème session ordinaire tenue les 30 juin et 1er juillet 2011 Ã Ma Guinée équatoriale.